



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Politique de la sante

Question orale n° 1444

### Texte de la question

M. Jean-Claude Bois attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la sante et à la securite sociale sur le recent rapport des observatoires regionaux de la sante qui a, une nouvelle fois, confirme d'importances disparites entre les differentes regions francaises et les graves carences qu'accuse le Nord - Pas-de-Calais en matiere d'equipements et de moyens sanitaires. Dans cette region, ou la mortalite prematuree est superieure de 50 % a celle de Poitou-Charentes, certains secteurs, tel l'ancien bassin minier du Pas-de-Calais, s'averent plus defavorises encore, la precarite actuelle et le lourd passe industriel conjuguant leur action nefaste pour creer une situation sanitaire inacceptable. A cet egard, le centre hospitalier de Lens, situe au coeur de l'ex-bassin minier, souffre de cet etat de fait et ne dispose pas de credits suffisants pour financer les postes de personnels qui lui font defaut. Le Gouvernement a decide d'affecter les dotations aux hopitaux en fonction des besoins des regions. C'est une sage decision. Cependant, cette procedure de redistribution et de reequilibrage, mise en oeuvre cette annee de maniere fort timide, n'aura qu'une portee reduite si elle est conduite au rythme actuel, trop lent et inefficace. Il lui demande donc ce qu'il compte faire pour acclereler cette procedure et les mesures qu'il envisage afin de gommer les retards considerables du Nord - Pas-de-Calais en matiere sanitaire.

### Texte de la réponse

M. le president. M. Jean-Claude Bois a presente une question no 1444.

La parole est a M. Bernard Derosier, suppleant M. Jean-Claude Bois, pour exposer cette question.

M. Bernard Derosier. M. Jean-Claude Bois, empeche, m'a demande d'etre son porte-parole, comme le secretaire d'Etat a la recherche sera celui du secretaire d'Etat a la sante dont je regrette l'absence. J'avais en effet moi-meme une question a lui poser.

Comme tous les elus du Nord - Pas-de-Calais, M. Bois est fort preoccupe par la situation sanitaire de cette region. Un recent rapport des observatoires regionaux de la sante a d'ailleurs justifie son inquietude en confirmant, une fois de plus, d'importantes disparites entre les differentes regions francaises et les graves carences que connait la region Nord - Pas-de-Calais en matiere d'equipements et de moyens sanitaires. Dans cette region, la mortalite prematuree est superieure de 50 % a celle du Poitou - Charentes. Je suis heureux que tout se passe bien dans cette derniere region, mais je souhaiterais que la situation s'ameliore dans le Nord - Pas-de-Calais ou certains secteurs, l'ancien bassin minier notamment, sont plus defavorises encore, la precarite actuelle et le passe industriel creant une situation sanitaire inacceptable.

Cela fait plus de vingt ans que les elus du Nord - Pas-de-Calais souhaitent obtenir un second centre hospitalier regional et universitaire dans cette region de 4 millions d'habitants. L'important centre hospitalier de Lens, dont l'autorite est reconnue, pourrait en etre le noyau. Mais ce centre hospitalier, situe au coeur de l'ex-bassin minier, ne dispose pas des credits necessaires au financement des postes de personnel qui lui font defaut.

Si nous nous rejouissons des recentes dispositions visant a ce que les dotations aux hopitaux soient affectees en fonction des besoins des regions, nous sommes obliges de constater que cette procedure de redistribution et de reequilibrage, mise en oeuvre cette annee de maniere fort timide, n'aura qu'une portee reduite si elle est conduite au rythme actuel, beaucoup trop lent et inefficace. Je vous rappelle que les donnees statistiques

figurant dans le rapport des observatoires regionaux de la sante justifieraient que la region Nord - Pas-de-Calais beneficie, dans le domaine sanitaire, d'un traitement inegalitaire par rapport au reste de la France.

Qu'entend faire le Gouvernement pour accelerer la procedure de repartition des moyens, en particulier au centre hospitalier de Lens, et quelles mesures envisage-t-il afin de combler les retards considerables du Nord - Pas-de-Calais en matiere sanitaire ?

M. le president. La parole est a M. le secretaire d'Etat a la recherche.

M. Francois d'Aubert, secretaire d'Etat a la recherche. Monsieur le depute, je vous prie de bien vouloir excuser Herve Gaynard, qui ne peut etre parmi nous ce matin. Cela dit, il y a aussi de la recherche clinique dans les hopitaux, donc le sujet ne m'est pas tout a fait etranger.

La reduction des inegalites dans l'allocation des ressources entre les regions et entre les etablissements est une priorite du Gouvernement et un principe pose par l'ordonnance du 24 avril 1996 portant reforme de l'hospitalisation publique et privee. Depuis 1991, le Nord - Pas-de-Calais avait beneficie de credits complementaires pour un montant de 215 millions de francs dans le cadre de la modulation de la marge de manoeuvre regionale. Dans une perspective de resorption plus rapide des inegalites que vous avez soulignees, cet effort est poursuivi de maniere beaucoup plus soutenue en 1997.

Le calcul des dotations regionales de depenses hospitalieres prend en compte deux criteres. Le premier critere - le ratio depenses par habitant hospitalisable dans le secteur public - vise a mesurer les ecart de moyens disponibles pour la satisfaction des besoins sanitaires. En revanche, le second critere, issu du programme de medicalisation du systeme d'information - le PMSI - permet de comparer les «prix de revient» moyens des regions pour les disciplines de court sejour.

Apres application de ces deux mecanismes de reduction des inegalites, la dotation regionale du Nord-Pas-de-Calais pour 1997 connait un ajustement positif de 1,43 % - c'est plutot une bonne nouvelle -, la moyenne nationale etant de 0,49 %. C'est donc nettement au-dessus de la moyenne nationale, ce qui revient a une sorte de traitement inegalitaire positif, comme vous le souhaitez. L'evolution des moyens est portee a 1,78 % apres abondement au titre des mesures salariales prevues pour 1997.

S'agissant plus precisement du centre hospitalier de Lens, sa valeur de points ISA est de 13,16 pour une valeur moyenne regionale de 14,25. En 1995, ce centre hospitalier a connu un resultat excedentaire de 3,3 millions de francs. Compte tenu de ces donnees ainsi que des priorites locales de sante publique, le prefet de region a fixe le budget primitif de ce centre hospitalier pour 1997 avec une augmentation de 2 % hors mesures salariales.

L'effort de reduction des inegalites entre les etablissements devra se poursuivre au cours des exercices futurs, en s'appuyant sur les priorites de sante publique definies notamment par les conferences regionales de sante, sur les orientations du schema regional d'organisation sanitaire - SROS - et, eventuellement, sur les elements negocies dans les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens qui seront passes avec les agences regionales de l'hospitalisation.

M. le president. La parole est a M. Bernard Derosier.

M. Bernard Derosier. Je transmettrai cette reponse a M. Bois.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bois Jean-Claude](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1444

**Rubrique :** Sante publique

**Ministère interrogé :** santé et sécurité sociale

**Ministère attributaire :** santé et sécurité sociale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 mars 1997, page 2019

**Réponse publiée le :** 26 mars 1997, page 2214

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 19 mars 1997